

Haschisch, marijuana, shit...

Le haschisch est tiré de la résine sécrétée par le chanvre indien (cannabis); la marijuana est extraite des fleurs et des plantes séchées. Tous deux sont fumés, mélangés avec du tabac, dans des pipes ou des cigarettes (joints, pétards). Parfois le cannabis est mélangé à des aliments; il est alors assimilé par voie digestive. La substance active au niveau du cerveau, le THC, est plus concentrée dans le haschisch que dans la marijuana.

Les effets

De nos jours, tous les produits dérivés du cannabis contiennent plus de THC que par le passé, car on arrive maintenant à cultiver des plants de chanvre ayant une plus forte concentration de THC.

L'effet principal du THC est de modifier l'humeur, les sensations et le comportement. La perception des couleurs et de la musique est souvent plus intense. Mais les effets de la drogue ne dépendent pas que de la quantité de THC consommée; l'état d'esprit de la personne est lui aussi très important, car la drogue n'est qu'un révélateur de l'humeur. Les personnes peuvent se sentir plus relax, joyeuses, insouciantes; mais l'euphorie peut facilement se transformer en déprime et autres difficultés psychiques, si on en prend lorsqu'on va mal. De toute façon, comme pour toutes les drogues, le haschisch ne résout aucun problème.

En cas de consommation fréquente, la concentration et la capacité d'apprentissage diminuent; la mémoire peut être aussi perturbée. Pour les gens qui souffrent de problèmes psychiques, on peut craindre une augmentation des symptômes. Des dommages au système immunitaire et aux spermatozoïdes ont été décrits, mais les bases scientifiques ne sont pas suffisantes pour affirmer que cela se passe dans tous les cas.

Moins dangereux que l'alcool ou le tabac?

La fumée d'un joint (cannabis + tabac) est souvent fortement inhalée... A la longue, les poumons s'encrassent, se goudronnent, s'imprègnent de produits cancérigènes. Pas besoin de faire un dessin: tout cela n'est pas bon pour la santé!

Par contre, à l'inverse de l'alcool, il n'existe pas de dose mortelle de cannabis, et celui-ci n'induit pas de dépendance physique.

Cela ne veut pas dire que fumer du haschisch est sans danger. A la longue, le risque de dépendance psychique est toujours présent. C'est alors dans la tête que cela se passe: on peut avoir l'impression de ne pouvoir se détendre ou rire qu'avec du cannabis.

En outre, l'attention, la mémoire à court terme ainsi que les capacités de réaction peuvent être perturbées encore pendant 24 heures après la consommation. Bonjour la sécurité, par exemple sur la route ou au travail! Si le cannabis est consommé avec de l'alcool, ou encore pris avec des médicaments ou de l'ecstasy, ces cocktails augmentent encore plus les risques d'accidents.

Ajoutons à cela une propriété particulière au cannabis. Le THC reste dans les tissus pendant plusieurs jours, voire plusieurs semaines. Si on fume des joints régulièrement, cette substance peut s'accumuler dans le corps. A long terme, les conséquences pour la santé de ce stockage ne sont pas encore connus.

Le cannabis, une drogue de passage?

Pas d'amalgames! Fumer un joint ne veut pas dire être toxicomane. D'ailleurs, quelqu'un qui fume du cannabis ne va pas automatiquement prendre ensuite d'autres drogues, plus dangereuses. Personne ne passe comme ça d'une drogue à une autre. En réalité, les carrières de toxicomanes ont souvent commencé par des abus d'alcool et de tabac précoces et pas avec le cannabis.

Cela ne donne pourtant pas carte blanche pour essayer! Toute consommation de drogue comporte des risques.

Pas facile de dire " non "

Dans des soirées entre copains, sans le demander, un joint peut passer sous le nez, en libre service! Certaines personnes sont peu à l'aise pour refuser. Pourtant, en réalité, la majorité des jeunes ne veulent pas consommer de haschisch. En disant " non ", on n'est pas un marginal, d'autres le font aussi.

Aide, conseils

Arrêter le shit n'est pas difficile pour le corps... mais plus compliqué pour la tête. Il faut remplacer le cannabis par des choses qui font plaisir, des activités nouvelles, parfois aussi changer ses habitudes de vie, ses copains et copines.

Stupéfiants et drogues illégales

Informations complémentaires sous: Sérums et vaccins/ Stupéfiants [\[812.1\]](#)

- ***Loi fédérale sur les stupéfiants et les psychotropes (Loi sur les stupéfiants, Lstup) du 3 octobre 1951*** [\[812.121\]](#)

Sont des stupéfiants au sens de la présente loi, les substances et les préparations ayant des effets du type morphinique, cocaïnique et cannabique et qui engendrent la dépendance (toxicomanie). Cette loi fédérale règle la fabrication, la dispensation, l'acquisition et l'utilisation de stupéfiants, le contrôle et les dispositions pénales en cas de contravention.

La présente loi se trouve momentanément en révision partielle.

- ***Ordonnance sur les stupéfiants et les substances psychotropes (Ordonnance sur les stupéfiants, Ostup) du 29 mai 1996*** [\[812.121.1\]](#)

La présente ordonnance régit le contrôle auquel sont soumis les stupéfiants et les substances psychotropes au sens des articles 1er, 3, 7 et 8 de la loi. Elle traite les autorisations pour la fabrication et le commerce, les nouvelles substances, l'importation, l'exportation et le commerce international, l'acquisition et l'emploi de stupéfiants par les personnes exerçant une profession médicale, par les établissements hospitaliers, par les instituts scientifiques et par les organisations nationales ou internationales. Elle contient aussi des règles concernant la détention et la désignation des stupéfiants. Les infractions aux prescriptions de l'ordonnance sont punies selon les dispositions pénales de la loi fédérale.

- ***Ordonnance de l'OFSP sur les stupéfiants et les substances psychotropes (Ordonnance de l'OFSP sur les stupéfiants, OStup-OFSP) du 12 décembre 1996*** [\[812.121.2\]](#)

Cette ordonnance contient dans l'appendice a.) une liste de tous les stupéfiants

- ***Ordonnance sur les précurseurs et autres produits chimiques utilisés pour la fabrication de stupéfiants et de substances psychotropes (Ordonnance sur les précurseurs, Oprec) du 29 mai 1996*** [\[812.121.3\]](#)

La présente ordonnance a pour but d'empêcher que les précurseurs et autres produits chimiques soient utilisés pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes.

- **Ordonnance de l'OFSP sur les précurseurs et autres produits chimiques utilisés pour la fabrication de stupéfiants et de substances psychotropes (Ordonnance de l'OFSP sur les précurseurs, O Prec-OFSP) du 8 novembre 1996 [812.121.31]**

Cette ordonnance définit les précurseurs et autres produits chimiques.

- **Ordonnance sur l'évaluation de projets visant à prévenir la toxicomanie et à améliorer les conditions de vie des toxicomanes du 21 octobre 1992 [812.121.5]**
- **Ordonnance du 8 mars 1999 sur la prescription médicale d'héroïne du 9 octobre 1998**

Cette ordonnance régit la prescription d'héroïne à des personnes gravement dépendantes.

- **Ordonnance du 26 juin 1996 sur le système de traitement des données en matière de lutte contre le trafic illicite de stupéfiants (Ordonnance DOSIS) du 26 juin 1996 [812.121.7]**

La présente ordonnance règle la gestion et l'utilisation du système de traitement des données en matière de lutte contre le trafic illicite de stupéfiants (DOSIS) par l'Office central de lutte contre le trafic illicite de stupéfiants.

- **Ordonnance sur les prestations dans l'assurance obligatoire des soins en cas de maladie (O sur les prestations de l'assurance des soins, OPAS) du 29 septembre 1995 [832.112.31], l'annexe 1, 8 (Traitement à la méthadone)**

Législation suisse en matière de cannabis: Position de l'ISPA

Décriminaliser, oui - banaliser, non!

L'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies, ISPA, soutient la décriminalisation de la consommation de cannabis; la culture et la possession de petites quantités pour la consommation personnelle doivent aussi être dépénalisées. Pour suivre la même tendance que celle appliquée pour le tabac, la consommation dans des lieux publics doit être soumise à de strictes restrictions.

Ne pas criminaliser les jeunes

Un peu plus de la moitié des adolescents et des jeunes adultes a déjà consommé du cannabis; les considérer, au sens de la loi, comme des criminels est insensé. Ce d'autant plus que les risques pour la santé ne sont, selon l'état actuel de la recherche scientifique, certainement pas plus élevés pour le cannabis que pour les autres drogues légales, largement répandues, dont la consommation n'est pas criminalisée. Mais cependant, décriminaliser la consommation de cannabis ne signifie pas que celle-ci soit sans risque. La production et le commerce des produits cannabiques à des fins lucratives - à l'exception des petites quantités - doivent donc toujours rester interdits.

Les interdictions de consommation ne portent pas leur fruit

Il n'y a pas de preuve scientifique qui démontre que l'interdiction actuelle de consommation a un effet dissuasif sur les jeunes. Les expériences de l'étranger montrent que la consommation de cannabis n'est pas liée aux changements de lois sur le cannabis et à leurs applications.

Suppression des inégalités envers la loi

Bien que la Loi fédérale sur le stupéfiants soit valable partout en Suisse, son application est différente de canton à canton. Dans certains cantons, la consommation de cannabis est largement tolérée, dans d'autres fortement réprimée. Ces différentes applications de la loi créent des inégalités de traitement. De plus, ces différences cantonales en matière d'application de la loi n'ont montré aucune incidence sur la consommation de cannabis.

Ne pas banaliser la consommation de cannabis

L'ISPA revendique un ancrage juridique de l'interdiction de consommer dans les bâtiments et transports publics, etc. Il s'agit de donner un signal clair que, bien que la consommation de cannabis soit tolérée, elle n'est toutefois pas souhaitée par notre société. Cette attitude est semblable à celle que nous voulons voir adopter en Suisse pour le tabac. Les infractions à l'interdiction de consommer en public doivent être sanctionnées par des mesures administratives ou éducatives et non pénales.

Renforcer la prévention

Une prévention qui doit s'appuyer sur la criminalisation d'un comportement pour chercher à l'éviter n'atteint pas son objectif: cela ne fait que rompre le dialogue avec les jeunes et stigmatise celles et ceux qui auraient essayé de fumer des joints. Il est bien plus efficace de non seulement mettre en évidence les risques d'une consommation problématique - une grande majorité des jeunes arrête d'ailleurs rapidement après quelques essais - mais plus encore de renforcer l'équilibre des adolescents pour leur éviter ainsi d'entrer dans une consommation habituelle.

Résumé de l'enquête représentative

Une drogue qui tend à se banaliser: le cannabis en passe d'être considéré comme un produit légal!

Une nouvelle enquête représentative de l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA) sur le phénomène "cannabis": consommation, opinions et politique

Actuellement, l'usage du cannabis ne peut plus être considéré comme un comportement réservé à des groupes marginaux. C'est ce qui ressort très clairement de l'enquête sur le phénomène "cannabis", réalisée en novembre 2000 par l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA) auprès d'un échantillon représentatif de la population suisse. Parmi les adolescents et les jeunes de 15 à 24 ans, un sur quatre admet en effet consommer du cannabis au moins occasionnellement; cette proportion est de un sur dix chez les personnes de 25 à 44 ans. Est-il légitime dès lors de continuer à sanctionner cette consommation? En réalité, 15% seulement des personnes interrogées la considèrent encore comme un acte criminel. Une série d'initiatives et de projets politiques - la révision de la Loi sur les stupéfiants par exemple - ont pour objectif d'adapter la législation à la tendance à banaliser de plus en plus la consommation de cannabis. Mais que pensent en fait Monsieur et Madame Tout le monde de cette drogue? Quel est aujourd'hui le taux d'approbation ou de rejet par la population des quatre modèles de politique en matière de cannabis à l'étude actuellement? La récente enquête de l'ISPA, réalisée auprès de 1600 personnes âgées de 15 à 74 ans, permet de disposer d'une image fiable de la consommation actuelle de cannabis dans notre pays, des opinions de la population à cet égard et des avis concernant un assouplissement de l'interdiction du cannabis.

À supposer que le peuple suisse soit appelé à se prononcer cette année, dans le cadre de la révision de la Loi sur les stupéfiants, sur la nouvelle orientation à donner à la politique concernant la drogue actuellement illégale qu'est le cannabis, un électeur sur quatre pourrait voter en s'appuyant sur une expérience personnelle en la matière. En effet, 27% des Suissesses et des Suisses de 15 à 74 ans, qui ont été interrogés, affirment avoir fumé un joint au moins une fois dans leur vie.

Les jeunes surtout, mais ils ne sont de loin pas les seuls...

Le cannabis a particulièrement la cote auprès des jeunes: 44% des 15 à 19 ans et 59% des 20 à 24 ans ont déjà goûté au moins une fois à la marijuana ou au haschich. Mais les adolescents et les jeunes adultes ne sont de loin pas les seuls à avoir fait cette expérience, puisque 35% des 25 à 44 ans et plus de 15% des 45 à 59 ans ont au moins une fois tiré sur un joint.

Dans tous les groupes d'âge, les hommes sont plus nombreux que les femmes à avoir fait une telle expérience. Cette différence est particulièrement marquée dans la catégorie des 20 à 24 ans, où sept hommes sur dix (68%) ont consommé cette drogue illégale au moins une fois dans leur vie, alors que chez les femmes, c'est le cas de la moitié d'entre elles exactement (50%). Outre l'âge et le sexe, le niveau de formation joue également un rôle important: les personnes (de 15 à 74 ans) qui ont un niveau de formation inférieur sont nettement moins nombreuses à faire état d'une telle expérience (19%) que celles qui bénéficient d'un niveau de formation moyen (29%) ou supérieur (30%). Un autre constat s'impose cependant: lorsqu'une personne dont le niveau de formation est bas a fait l'expérience du cannabis, la probabilité qu'elle en fume régulièrement - c'est-à-dire tous les jours - est nettement plus grande que chez des personnes dont le niveau de formation est plus élevé.

Cantons: la répression n'a pas d'incidence sur la proportion des personnes qui ont déjà goûté au cannabis

Comparés à la Suisse alémanique, les cantons romands appliquent une politique nettement plus ferme (notamment plus de dénonciations policières de consommateurs). La répression plus forte pratiquée en Suisse romande ne se traduit cependant pas par une proportion inférieure de personnes ayant goûté au cannabis. C'est même le contraire, puisque le pourcentage des hommes de 15 à 74 ans qui ont goûté au cannabis est tendanciellement plus élevé en Suisse romande (39%) qu'en Suisse alémanique (32%) et au Tessin (28%), le pourcentage des femmes dans ce cas étant à peu de choses près le même dans les trois régions (23% en Suisse romande, 24% en Suisse alémanique et 15% au Tessin). Le fait que les usagers de cannabis de Suisse romande sont nettement plus nombreux (22%) à se plaindre de problèmes psychiques, physiques et sociaux en rapport avec leur consommation qu'en Suisse alémanique ou au Tessin (10% dans les deux cas) ne semble pas être un hasard.

Fumer des joints en Suisse...

En vue d'une redéfinition sociopolitique du cannabis, ce n'est pas tant le nombre de personnes qui ont goûté au cannabis (souvent une seule fois) qui doit servir de critère - bien que cela exprime déjà une rupture de norme -, mais bien plutôt le nombre de celles qui en consomment plus ou moins régulièrement. Quel est donc aujourd'hui le pourcentage de femmes et d'hommes que l'on peut considérer comme de véritables "fumeurs de joints"?

A la question de savoir s'ils consomment actuellement du cannabis, 24% des 15 à 19 ans et 28% des 20 à 24 ans répondent par l'affirmative. Autrement dit, un quart des adolescents et des jeunes adultes reconnaissent qu'ils sont actuellement des usagers de cannabis. Chez les 25 à 44 ans, c'est le cas de près de 10 % d'entre eux; ce taux est encore d'environ 4% chez les 45 à 59 ans. Là aussi, on voit que la consommation de cannabis est essentiellement le fait des jeunes, mais pas exclusivement.

... ils sont nombreux à fumer un joint chaque semaine, voire chaque jour

Des expertises jouissant d'une reconnaissance internationale (par exemple l'étude Roques, réalisée sur mandat du gouvernement français et l'étude Kleiber, réalisée sur mandat du gouvernement allemand) concluent que le cannabis présente un risque sanitaire relativement faible, cette drogue étant notamment moins nocive que l'alcool (toxicité). Les spécialistes s'accordent néanmoins à considérer qu'une forte consommation de cannabis - comme celle d'alcool et de tabac - influence négativement le développement psychosocial des adolescents en particulier.

Les réponses à la question portant sur la fréquence de la consommation de cannabis permettent de brosser le tableau suivant: parmi les adolescents de 15 à 19 ans, 6,5% en consomment chaque jour et un autre 5% au moins une fois par semaine. Chez les jeunes adultes de 20 à 24 ans, il en va à peu

près de même, puisque 5% d'entre eux en consomment chaque jour et 6% au moins une fois par semaine. Rapportés à la population totale des jeunes adultes de 15 à 24 ans, ces pourcentages correspondent à des chiffres impressionnants: en Suisse, de l'ordre de 49 000 adolescents et jeunes adultes fument du haschich au moins une fois par jour, soit d'une manière problématique. Si l'on y ajoute les adultes de plus de 25 ans, on constate que, parmi l'ensemble de la population des 15 à 74 ans de notre pays, 87 000 personnes environ fument du haschich au moins une fois par jour.

Un trafic entre copains

La majorité des fumeuses et des fumeurs de joints se procurent du cannabis auprès de leurs copines et copains - qui le leur donnent (49%) ou le leur vendent (28%). Un petit quart d'entre eux cultivent quelques plantes de chanvre indien pour leur usage personnel. Les boutiques de chanvre sont par ailleurs très prisées en Suisse alémanique, puisqu'un tiers des consommateurs/trices s'y approvisionnent en cannabis. En Suisse romande, ces boutiques bénéficient d'une tolérance moindre. Enfin, les produits dérivés du cannabis sont rarement achetés dans la rue, ce qui est un signe que le marché du cannabis n'a rien à voir avec celui des autres drogues. La consommation de cannabis étant aussi répandue en Suisse romande qu'en Suisse alémanique, il faut bien reconnaître que la tentative romande de restreindre son accessibilité et partant sa consommation par le biais d'une plus grande répression n'a pas eu le succès escompté.

Fumer un joint: un acte de rébellion?

Depuis les "folles" années 60, la consommation de drogues et de cannabis en particulier a toujours été interprétée comme étant entre autres un acte de révolte et de protestation contre la société. Qu'en est-il aujourd'hui? Parmi les personnes appartenant à la génération des plus de 45 ans, plus de la moitié (53%) considèrent toujours que fumer des joints est, pour les jeunes en particulier, une façon d'exprimer leur révolte. Elles attribuent d'une certaine manière une signification sociopolitique importante à ce mode de comportement.

Les 15 à 24 ans en revanche ont une interprétation nettement plus prosaïque, puisque seuls 38% d'entre eux y voient une manière de rébellion, alors que pour 46% d'entre eux, le cannabis est un remède. Si l'on ne prend en considération que les adolescents et les jeunes adultes qui consomment actuellement du cannabis - soit le quart d'entre eux -, le tableau est encore plus net: un sur quatre (25%) seulement associe sa propre consommation à des motivations sociales (révolte), alors que pour deux tiers d'entre eux (65%), le cannabis est un remède. Dans tous les groupes d'âge, on considère majoritairement que le cannabis est certes un stupéfiant, mais qu'il est aussi un moyen de lutter contre le stress de la vie quotidienne.

Enfin, même les consommateurs/trices reconnaissent, dans leur grande majorité, que le cannabis peut entraîner une dépendance psychique. En règle générale, ils attribuent cependant moins d'effets négatifs au cannabis que les non-consommateurs. Ceux qui fument des joints en perçoivent essentiellement les aspects positifs: un sentiment agréable d'ivresse, de plaisir, de légèreté et de gaieté.

Un carrefour pour la politique en matière de cannabis: qu'en pense la population?

Compte tenu des chiffres dont on dispose aujourd'hui concernant l'ampleur de la consommation de cannabis en Suisse et des faibles de cette substance risques pour la santé, il convient de réexaminer l'interdiction du cannabis sous sa forme actuelle et surtout de se demander sérieusement s'il est légitime de criminaliser les personnes qui en consomment. On ne peut en effet plus considérer l'usage de cannabis comme une pratique propre à des groupes marginaux. Une série d'initiatives et de projets politiques - la révision de la Loi sur les stupéfiants par exemple - ont pour objectif d'adapter la législation à la tendance croissante à " banaliser " la consommation de cannabis et envisagent au minimum un assouplissement des dispositions légales relatives au cannabis.

Dans le débat politique en cours, les arguments invoqués pour ou contre une libéralisation du cannabis sont nombreux. Quelle que soit la politique que la Suisse finira par adopter, il est indispensable qu'elle rencontre une adhésion majoritaire dans la population du pays. Pour y parvenir, il convient de tenir compte de l'opinion de cette population en la matière. Mais que pensent

exactement Monsieur et Madame Tout le monde? Quelle est leur attitude à l'égard du phénomène "cannabis"?

Les usagers de cannabis ne sont pas des criminels!

Quelle que soit leur position personnelle par ailleurs, une nette majorité des personnes interrogées disent souhaiter que la Suisse applique sa propre politique concernant le cannabis, même si celle-ci est contraire aux conventions internationales sur les stupéfiants (oui: 56%; non: 31%; ne sait pas: 13%). Seules 30% des personnes interrogées estiment que la police doit partout faire preuve d'intransigeance à l'égard des consommateurs de cannabis et une petite minorité seulement (15%) considère ceux-ci comme des criminels. Aujourd'hui, 70% environ des personnes interrogées estiment que le fait d'interdire le cannabis n'a aucun effet dissuasif, mais au contraire un effet attractif. Cela n'empêche pas 47% des personnes interrogées d'être convaincues qu'une politique libérale ferait augmenter la consommation du cannabis et 57% pensent que l'usage de cannabis représente la première étape vers la consommation de drogues dures. De l'avis de 61% des personnes interrogées, la consommation de cannabis en public devrait en tout cas rester interdite, pour éviter de donner le mauvais exemple à la jeunesse. En revanche, 51% d'entre elles approuvent la culture de chanvre indien à usage personnel.

Les quatre modèles en discussion actuellement: qu'en pense la population?

Au niveau politique, un débat est en cours sur quatre modèles possibles de réglementation de la consommation, de la détention et du commerce de cannabis. Selon l'enquête menée auprès d'un échantillon représentatif de la population, celle-ci exprime actuellement les positions suivantes face à ces modèles:

- **Tolérance** pour 48% contre 48% indécis 4%

> La consommation de cannabis et les actes liés à son acquisition à des fins de consommation personnelle sont tolérés (principe d'opportunité), mais aucun changement n'est apporté aux dispositions légales en vigueur (modèle déjà pratiqué dans certains cantons)

- **Légalisation** pour 50% contre 45% indécis 5%

> Vente libre du cannabis juridiquement considéré alors comme un produit d'agrément, à l'instar de l'alcool et du tabac.

- **Décriminalisation**

a) pour tous

pour 53% contre 41% indécis 6%

b) pour les personnes majeures

pour 51% contre 44% indécis 5%

> Autorisation de la consommation et de la possession à des fins de consommation personnelle; on distingue entre deux variantes: autorisation pour tous ou pour les personnes majeures seulement (dès 18 ans).

- **Interdiction** pour 42% contre 54% indécis 4%

> Maintien de l'interdiction en vigueur de la consommation, de la production et de la vente.

Une analyse plus précise des résultats relatifs aux quatre modèles pour une future politique possible en matière de cannabis met en évidence une certaine polarisation des attitudes en fonction de certaines caractéristiques sociodémographiques:

- **Attitude libérale chez les hommes - inquiétude chez les femmes**
De manière générale, les hommes tendent à avoir une attitude plus libérale que les femmes vis-à-vis du cannabis. Ainsi, plus de 50% des hommes approuvent clairement les trois modèles fondés sur la tolérance, la légalisation et la décriminalisation; quant aux femmes, elles ne se prononcent favorablement sur ces trois modèles qu'à un peu moins 50%. De plus, 45% des femmes restent favorables à une interdiction du cannabis contre seulement 39% des hommes.
- **Jeunes progressistes - Personnes âgées sceptiques**
Comme on devait s'y attendre, tous les modèles "libéraux" de politique en matière de cannabis rencontrent une approbation plus large auprès des jeunes (15 à 24 ans) qu'auprès des personnes plus âgées. La tendance à adopter une attitude libérale en matière de drogues diminue nettement à partir de 45 ans.
- **Alémaniques tolérants - Romands et Tessinois intransigeants**
En Suisse alémanique, le modèle impliquant la décriminalisation "pour tous" (58%) et celui qui prévoit la légalisation (52%) est majoritairement approuvé, alors qu'en Suisse romande et au Tessin, seul celui de la décriminalisation "pour les personnes majeures" paraît acceptable. A noter que cette position implique que l'on devrait continuer de sanctionner les mineurs qui consomment du cannabis, mais pas les adultes. Tandis que l'interdiction actuellement en vigueur n'est plus approuvée que par 38% des Alémaniques interrogés, il l'est encore en Suisse romande et au Tessin par plus de la majorité des personnes interrogées (53% et 54%).
- **Niveau de formation supérieur - niveau de formation inférieur**
Les personnes bénéficiant d'un niveau de formation supérieur ont souvent des opinions plus libérales vis-à-vis de questions sociopolitiques que celles dont le niveau de formation est moindre. Cette différence se retrouve s'agissant de la politique en matière de drogue. En effet, tous les modèles "libéraux" rencontrent une plus forte approbation chez les personnes interrogées qui disposent d'une formation professionnelle supérieure, celles qui ont une formation professionnelle moins poussée étant nettement plus nombreuses à souhaiter le maintien de l'interdiction du cannabis.

Dans l'ensemble, on constate que la tendance libérale vis-à-vis du cannabis est légèrement prédominante au sein de la population suisse. De manière générale, une réorientation de la politique en la matière semble répondre à un besoin réel. L'interdiction absolue actuellement en vigueur ne réunit en tout cas plus la majorité des suffrages de la population. Il est cependant impossible, sur la base de ces résultats, de faire un pronostic fiable sur ce qui se passerait en cas de votation, car les quatre modèles n'ont pas été présentés aux personnes interrogées comme des variantes qui s'excluraient mutuellement.

Quelle que soit la politique qui sera adoptée, la prévention s'impose plus que jamais!

Indépendamment de la politique qui sera finalement adoptée, une chose est sûre: même si, de l'avis d'experts internationaux, la consommation de cannabis ne comporte que peu de risques pour la santé, elle n'est certainement pas totalement inoffensive, surtout lorsqu'elle est régulière. Compte tenu des données disponibles sur l'ampleur de la consommation de cannabis en Suisse ainsi que sur les conséquences psychosociales négatives d'une consommation régulière, les efforts de prévention doivent être intensifiés, en dépit - ou à cause précisément - de la libéralisation souhaitée.

Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA)
Bureau: Avenue Louis-Ruchonnet 14, Lausanne (Suisse)
Adresse postale: ISPA, Case postale 870, 1001 Lausanne
Tél: 021 / 321 29 11 Fax: 021 / 321 29 40
Compte postal: 10-261-7
Banque: Banque Cantonale Vaudoise
e-mail: info@sfa-ispa.ch Homepage: <http://www.sfa-ispa.ch>